

1. Dénomination du produit

Écart de triage ou Produits issus de céréales brutes n'ayant subies aucune transformation.

Il existe 4 codes produits :

- Écart de triage (dont colza)
- Écart de triage humide (issu de produits humides)
- Écart de triage sec (issu de produits secs)
- Écart de triage issu de produits secs et humides

2. Débouché

Produit destiné :

- à la fabrication d'aliments pour le bétail
- à la méthanisation

3. Caractéristiques physico-chimiques

Pas de caractéristiques physico-chimiques garantie.

Le produit Écart de triage (dont colza) contient une teneur en soufre non négligeable.

4. Caractéristiques technologiques

Pas de caractéristiques technologiques particulières (sans garantie nutritionnelle ni de potentiel méthanogène).

5. Caractéristiques réglementaires ou sanitaires pour l'alimentation animale

- **Métaux lourds** : (directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 consolidée)

Plomb \leq 10 mg/kg

Mercure \leq 0,1 mg/kg

Cadmium \leq 1 mg/kg

Arsenic \leq 2mg/kg

- **Mycotoxines** : (Recommandation 2006/576/CE du 17/08/2006)

DON \leq 8 000 μ g/kg (12000 issue de maïs)

Zéaralénone \leq 2 000 μ g/kg (3000 issue de maïs)

Ochratoxine A \leq 250 μ g/kg

Fumonisine B1 + B2 \leq 60 000 μ g/kg issue de maïs

Aflatoxines B1 : \leq 20 μ g/kg (Directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 consolidé)

- **Autres toxiques** : (Directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 consolidée)

Dioxines \leq 0,5ng OMS-PCDD/F-TEQ/kg (ppt)

PCB \leq 0,35 ng OMS-PCDD/F-TEQ/kg (ppt)

Ergot \leq 1000mg/kg

Ambroisie \leq 50mg/kg

Acide Cyanidrique \leq 50mg/kg

Gossypol libre \leq 20mg/kg

Essence volatile moutarde $<$ 100mg/kg

- **OGM** : Origine France ; Absence de variétés OGM.

Autres critères : Selon réglementation française en vigueur.